

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapport de présentation



**Conseil communautaire
du 26 janvier 2021**

SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2021.....	p 5
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2021	p 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	p 9
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3.1 - Les reversements aux communes	
	3.3.2 - La contribution au FPIC	
	3.3.3 - Les frais financiers	
	3.3.4 - Les ressources humaines	
	3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activité	
	3.3.6 - Les autres dépenses à caractère général	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	p 28
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	p 29
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES	p 30
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	p 31
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	p 32
9	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE.....	p 34
10	- L'INVESTISSEMENT	p 37
	10.1 - VUE D'ENSEMBLE : L'INVESTISSEMENT PAR BUDGETS ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.2 - SUR L'INVESTISSEMENT : LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2020	
	10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
11	- LA GESTION DE LA DETTE	p 45
12	- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (annexe).....	p 46
13	- LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe).....	p 48

1- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2021

Crise sanitaire, crise économique, suppression de la taxe d'habitation, baisse des impôts dits de production : des perspectives plus incertaines que jamais qui n'ont pas facilité les conditions d'élaboration du premier budget du nouveau mandat.

Dans ce contexte délicat, il a pourtant fallu chercher à maintenir le cap fixé par le projet d'agglomération : « *se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité* ».

Cet objectif a pu être atteint et, conformément aux orientations arrêtées lors du Conseil communautaire du 15 décembre dernier, le budget 2021 respecte les engagements de stabilité fiscale et de maîtrise des charges de fonctionnement. Mais il s'agit aussi d'un budget d'action dont le caractère volontariste répond à la fois aux ambitions du territoire et à la nécessité de relancer l'activité.

Avec en particulier un investissement record prévu cette année, Vienne Condrieu Agglomération prépare l'avenir en renforçant à la fois l'attractivité du territoire, à travers la mise en œuvre du schéma touristique ou la Maison du festival par exemple, et les équipements pour la population comme le stade nautique ou le parking en ouvrage de l'espace Saint Germain. En phase avec les objectifs du plan de relance, ce programme ambitieux offre un potentiel de commandes accru aux entreprises du territoire.

En outre, dans les projets qu'il porte en investissement comme en fonctionnement, le budget de l'Agglo intègre les enjeux de la transition énergétique. Ainsi les préoccupations environnementales et climatiques se retrouvent aussi bien dans la conception des équipements avec par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique et le parking Saint Germain, que dans la politique d'acquisition de véhicules fonctionnant au GNV ou électriques. Elles motivent également plusieurs actions tournées vers la réduction du volume des déchets, la mise en place de crédits dédiés au plan climat air énergie territorial ou encore la réflexion sur l'économie circulaire.

1° La stabilité fiscale

Comme les années précédentes, les équilibres budgétaires ont pu être trouvés en 2021 sans augmentation des taux de fiscalité ni sur les ménages, ni sur les entreprises.

Rappelons le principal changement qui intervient cette année dans le « panier fiscal » : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par une fraction de la TVA nationale. Ainsi le taux de TH fixé par Vienne Condrieu Agglomération ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants.

2° La maîtrise des charges de fonctionnement et l'amélioration de la capacité d'autofinancement

Dans le budget 2021 :

- Les charges de fonctionnement du budget principal sont maîtrisées avec une évolution des dépenses réelles limitée à + 0,83% alors que la hausse prévisionnelle des recettes réelles atteint + 1,50% ;
- Il en résulte une épargne brute qui s'élève à 6 398 000 € contre 5 897 000 € au budget 2020 ;
- Ce niveau d'épargne brute permet d'absorber la montée en charge du remboursement du capital de la dette et l'épargne nette s'élève ainsi à 2 138 000 € contre 2 087 000 € au budget 2020.

La modération des dépenses de fonctionnement ne traduit pas pour autant une restriction des moyens. Ainsi les crédits mis en place, dont le total atteint 61 404 000 € sur le budget principal contre 60 901 000 € en 2020, permettent la continuité d'action dans les compétences de la communauté d'agglomération et le respect des engagements pris dans les différents domaines d'intervention.

3° Un budget d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire

Les ambitions d'excellence et de haut niveau de service inscrites dans le projet d'Agglomération supposent de mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et développer son attractivité. En cette période de crise, il convient également de soutenir la relance économique.

Les crédits de paiement mis en place pour l'investissement reflètent pleinement ces orientations. Ils s'élèvent à 28 378 000 € contre 22 323 000 € au budget primitif 2020 (budget principal + budgets annexes) et font du budget d'investissement 2021 le plus élevé depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération.

Cette prévision, qui sera en outre complétée par les reports de l'année 2020, témoigne d'une capacité d'investissement qui reste très significative grâce au maintien d'un bon niveau d'autofinancement (encore près de 30% en 2021) et aux marges de manœuvre générées par la trajectoire de désendettement suivie ces dernières années.

Une situation financière saine qui autorise un recours à l'emprunt en hausse : 15 587 000 € tous budgets confondus contre 10 737 000 € en 2020. Sur le seul budget principal, les inscriptions s'élèvent à 13 983 000 € contre 7 649 000 € en 2020.

Il s'agit toutefois d'un pic temporaire permettant de soutenir l'effort particulier à fournir cette année pour participer à la relance économique et financer des opérations spécifiques structurantes pour le territoire :

- Première partie des travaux de création d'un nouveau bassin et de modernisation du stade nautique à Saint Romain en Gal,
- Fin des travaux de la maison du festival de jazz,
- Démarrage de la construction du parking en ouvrage sur l'espace Saint-Germain.

Au-delà de ces opérations particulières, l'ensemble des domaines d'intervention est servi comme cela est développé dans le chapitre 10 du présent rapport. Outre les programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine, les investissements budgétés en 2021 portent sur un certain nombre d'opérations importantes pour l'avenir, en particulier :

- L'acquisition de bus et de bennes à ordures ménagères alimentés au GNV,
- Le déploiement des conteneurs enterrés,
- La création et la réhabilitation de zones économiques,
- La montée en puissance du schéma touristique,
- La modernisation et le renforcement des moyens informatiques (réseaux, matériel, logiciels),
- L'accompagnement des communes dans leurs projets urbains et de centre bourg (PLU, fonds de concours dans le cadre du PDU, voirie, réseaux, etc.).

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2021	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	68 322 000 €	27 117 000 €
BUDGET TRANSPORTS	11 570 000 €	1 606 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	540 000 €	966 000 €
ZONES ECONOMIQUES	1 773 000 €	1 763 000 €
ASSAINISSEMENT	7 631 000 €	4 361 000 €
BASE DE LOISIRS	222 800 €	200 000 €
EAU POTABLE	8 469 000 €	2 290 000 €
PARC STATIONNEMENT	0 €	2 835 000 €
S/TOTAL	98 527 800 €	41 138 000 €
TOTAL	139 665 800 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre budgets.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

On constate pour 2021 une augmentation sensible, puisque les 139 665 800 € du BP 2021 sont à comparer aux 124 745 400 € du BP 2020. Cette croissance reflète essentiellement l'effort d'investissement évoqué dans les orientations générales du budget, mais son montant de près de 15 M€ doit être particulièrement relativisé cette année étant donné l'importance des doubles comptes entre budgets.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGETS

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	67 802 000 €	11 500 000 €	524 000 €	178 800 €	7 075 000 €	8 300 000 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	61 404 000 €	10 570 000 €	270 000 €	67 700 €	4 591 000 €	6 179 000 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	6 398 000 €	930 000 €	254 000 €	111 100 €	2 484 000 €	2 121 000 €
- Remboursement du capital de la dette	4 260 000 €	203 000 €	48 000 €	66 000 €	1 270 000 €	589 000 €
= Epargne nette	2 138 000 €	727 000 €	206 000 €	45 100 €	1 214 000 €	1 532 000 €

L'épargne est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Par rapport aux prévisions du BP 2020, elle se maintient ou augmente dans l'ensemble des budgets.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et le budget annexe du parc de stationnement n'est pas encore en phase d'exploitation. Ils ne sont donc pas présentés dans ce tableau.

3 –

**LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL**

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	29 630 000 €	• Reversements aux communes	16 485 000 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	9 274 000 €	• Contribution FPIC	560 000 €
• Dotations de l'Etat	7 122 000 €	• Frais financiers	638 000 €
• TEOM	9 813 000 €	• Ressources humaines	19 876 000 €
• Attributions comp. négatives	146 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	22 217 000 €
<hr/>	<hr/>	• Autres dépenses à caractère général	1 628 000 €
S/Total recettes principales.....	55 985 000 €		
• Recettes des domaines d'activités	8 133 000 €		
• Autres remboursements	3 684 000 €		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
S/Total recettes réelles.....	67 802 000 €	S/Total dépenses réelles.....	61 404 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	520 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	3 000 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	3 918 000 €
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES.....	68 322 000 €	TOTAL DEPENSES.....	68 322 000 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 68 322 000 € contre 66 968 000 € en 2020.

Elles se décomposent entre :	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
- les recettes dites « principales »	54 530 000 €	55 985 000 €
- les recettes des domaines d'activités	8 497 200 €	8 133 000 €
- les remboursements de personnel et de frais		
- des budgets annexes	3 770 800 €	3 684 000 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de recettes réelles	66 798 000 €	67 802 000 €
- les recettes d'ordre	170 000 €	520 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes	66 968 000 €	68 322 000 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales »

Elles sont inscrites au BP 2021 pour un montant total de 29 630 000 € contre 27 814 000 € en 2020 et se répartissent comme suit :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 968 000 €	11 983 000 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 796 000 €	5 677 000 €
- la taxe d'habitation (transférée des départements)	9 000 000 €	9 643 000 €
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (transférée de la région)	43 000 €	45 000 €
- le produit additionnel au foncier non bâti	117 000 €	135 000 €
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	870 000 €	1 047 000 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 020 000 €	1 100 000 €

Pour les recettes fiscales (transférées suite à la réforme de la TP), les hypothèses ont été retenues de façon prudentielle en prenant pour appui les évolutions constatées en 2020, en tenant compte des mesures gouvernementales en matière de CFE et de TH et en essayant d'estimer au mieux les conséquences de la crise économique engendrée par l'épidémie de coronavirus.

En ce qui concerne la CFE, la diminution de moitié prévue dans le plan de relance pour les entreprises industrielles devrait être compensée intégralement par l'Etat en tenant compte de la croissance des bases. Celle-ci est estimée à 3% pour 2021, coefficient de revalorisation compris.

Sur la CVAE acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €, la crise sanitaire incite à la prudence malgré les simulations à la hausse des services fiscaux, car le produit attendu est directement lié au niveau d'activité. L'hypothèse retenue est donc celle de la stabilité par rapport au montant perçu en 2020.

Pour la TH, il est proposé d'inscrire un montant équivalent au produit notifié en 2020, augmenté des allocations compensatrices à percevoir en 2020 au titre de cette taxe. Mais l'incertitude règne encore quant au mode de calcul du produit de référence qui déterminera la fraction de TVA attribuée à l'Agglo.

Le produit de l'IFER devrait connaître une hausse de 1% et celui de la TASCOM est estimé équivalent au montant notifié en 2020.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 9 274 000 € contre 9 801 000 € en 2020.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

Portées par la communauté d'agglomération (en recette comme en dépense) pour l'ensemble des 30 communes, les dotations de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle comprennent le FNGIR prévu au même niveau que le montant notifié en 2020, soit 5 838 000 €, et la DCRTP estimée en baisse de 1% à 3 173 000 €.

A ces dotations s'ajoutent les allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales (263 000 €). Elles sont estimées très en deçà du montant 2020 car une grande partie d'entre elles sera transférée dans le produit qui se substituera à la taxe d'habitation.

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 122 000 € en 2021 contre 7 181 000 € prévus en 2020.

Cette légère tendance à la baisse masque des évolutions différentes :

- la dotation d'intercommunalité (1 060 000 €) est estimée en hausse de 10% par rapport au montant prévu en 2020, soit le maximum fixé par la loi (hors effet dû à l'augmentation de la population) tant que la dotation n'a pas atteint 14 € par habitant ;
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU (6 062 000 €) est estimée en diminution de 2,5% par rapport au montant prévu en 2020.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 9 813 000 € en 2021 contre 9 588 000 € inscrits en 2020.

Il est estimé avec une croissance des bases de 2,7% et sans augmentation du taux global d'imposition. L'objectif est d'équilibrer le coût du service, comme les années précédentes.

En 2021 débutera le processus d'harmonisation des taux des trois zones de perception actuelles afin d'aboutir à un taux unique en 2026.

5. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. Elles s'élèvent à 146 000 €, tout comme en 2020.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
- Economie et tourisme.....	180 000 €	150 000 €
- Emploi, formation, insertion.....	398 000 €	361 000 €
- Aménagement urbain et habitat.....	94 400 €	113 900 €
- Cohésion sociale et politique de la ville.....	281 000 €	283 000 €
- Petite enfance.....	4 598 300 €	4 467 400 €
- Jeunesse.....	95 000 €	105 000 €
- Service de téléalarme.....	830 000 €	870 000 €
- Politiques territoriales.....	38 000 €	38 000 €
- Equipements sportifs.....	130 000 €	130 000 €
- Piscines.....	242 000 €	130 000 €
- Environnement et nature.....	65 500 €	27 000 €
- Gestion des déchets.....	1 545 000 €	1 447 000 €
- Maintenance du patrimoine.....	0 €	10 700 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	8 497 200 €	8 133 000 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 avec la présentation des dépenses par domaine d'activité.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 68 322 000 € en 2021 contre 66 968 000 € en 2020.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
- les reversements aux communes	16 297 000 €	16 485 000 €
- la contribution au FPIC	520 000 €	560 000 €
- les frais financiers	715 000 €	638 000 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	20 122 400 €	19 876 000 €
- les dépenses des domaines d'activités	21 623 300 €	22 217 000 €
- les autres dépenses à caractère général	1 623 300 €	1 628 000 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de dépenses réelles	60 901 000 €	61 404 000 €
- les opérations d'ordre	6 067 000 €	6 918 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des dépenses	66 968 000 €	68 322 000 €

3.3.1 – LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

L'enveloppe de 16 485 000 € (contre 16 297 000 € en 2020) est constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation a été réalisé à partir des évaluations réalisées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2018 et 2019 et en tenant compte des objectifs suivants :

- La neutralité budgétaire pour les communes dans le passage en FPU,
- Le respect et la pérennisation des mécanismes de solidarité mis en place antérieurement par les deux intercommunalités.

Il a donné lieu à une délibération du 28 janvier 2020 arrêtant le montant de l'attribution de compensation pour 2020 et les années suivantes.

Ainsi, le montant prévu en 2021 augmente légèrement car il prend en compte la fin de la retenue provisoire appliquée à la commune de Loire-sur-Rhône et la compensation de la perte de taxe pylônes subie par la commune d'Echalas, en vertu du principe de neutralité du passage en FPU.

3.3.2 – LA CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2021 a été évaluée à 560 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2020 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour 2021.

3.3.3 – LES FRAIS FINANCIERS

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2021 et emprunts nouveaux mobilisables en 2021), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

La prévision pour 2021 s'élève à 638 000 € contre 715 000 € en 2020, compte tenu de l'amortissement de la dette existante et des taux bas que nous connaissons désormais.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3.3.4 – LES DEPENSES LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 19 876 000 € contre 20 122 400 € en 2020.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- la rémunération du personnel proprement dit 19 215 000 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel 661 000 €

La masse salariale du personnel connaît ainsi une évolution « brute » de - 1,3 % (- 255 000 €).

Cette légère diminution est le résultat d'un effort de gestion après les mises à niveau effectuées au cours des années antérieures et l'intégration de nouveaux agents dans le cadre du transfert de la compétence eau potable.

La rémunération de l'ensemble des agents est servie et budgétée à partir du budget principal, lequel est ensuite « remboursé » en recettes par les budgets annexes de la quote-part qui leur incombe.

Dans le détail, l'évolution de la masse salariale par budget se présente comme suit :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>	
- Budget principal.....	16 824 000 €	16 575 000 €	- 1,48%
- Budget transports.....	340 000 €	343 000 €	+ 0,88%
- Budget assainissement.....	1 404 000 €	1 389 000 €	- 1,07%
- Budget eau.....	902 000 €	908 000 €	+ 0,66%
TOTAL.....	19 470 000 €	19 215 000 €	- 1,30%

En ce qui concerne **les « autres dépenses centralisées liées au personnel »**, elles sont constituées par le budget de la formation (94 000 €), les prestations relatives à la politique sociale du personnel (458 000 €) et des dépenses diverses pour 109 000 € (médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces et insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration, etc.).

3.3.5 – LES DEPENSES DES DOMAINES D'ACTIVITE

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre :

	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
- Economie, tourisme, Jazz à Vienne.....	2 076 100 €	2 306 400 €
- Subventions d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et zones éco.....	236 900 €	196 800 €
- Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 800 €	137 800 €
- Emploi, formation, insertion.....	631 000 €	590 000 €
- Aménagement du territoire.....	387 100 €	384 500 €
- Politique de l'habitat	544 500 €	513 500 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	586 000 €	557 000 €
- Petite enfance	1 172 400 €	1 198 000 €
- Jeunesse	46 000 €	56 000 €
- Service de téléalarme.....	156 000 €	160 000 €
- Politiques territoriales	170 400 €	160 400 €
- Voirie communautaire	1 704 800 €	1 703 800 €
- Eaux pluviales et rivières	739 000 €	777 000 €
- Equipements sportifs.....	513 600 €	498 100 €
- Piscines	562 200 €	376 500 €
- Subvention d'équilibre au budget des transports	1 120 000 €	1 200 000 €
- Gestion des déchets.....	7 266 000 €	7 850 000 €
- Transition énergétique et biodiversité	268 600 €	268 000 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques.....	390 900 €	375 200 €
- Soutien aux événements intercommunaux	76 000 €	76 000 €
- Fourrière animale	78 000 €	72 000 €
- Contribution au service incendie	2 760 000 €	2 760 000 €
TOTAL.....	21 623 300 €	22 217 000 €

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR DOMAINES D'ACTIVITE

Dans cette présentation détaillée comme dans le tableau de la page précédente, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 306 400 € (contre 2 076 100 € en 2020).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique316 200 €
- Développement touristique1 341 700 €
- Soutien à Jazz à Vienne648 500 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (133 800 €), les moyens d'action pour le soutien au développement du commerce (87 500 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (30 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (10 000 €) et de fonctionnement du service (3 500 €).

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (25 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (4 500 €), et l'adhésion au GIP administrant le fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (1 900 €). Des crédits sont également inscrits afin de poursuivre le soutien au développement des exploitations (10 000 €) et de confier à la SAFER une mission relative au foncier en friche ou non exploité sur une commune test (10 000 €).

Dans le domaine du tourisme, l'effort se poursuit sur la mise en œuvre du nouveau schéma de développement touristique, notamment via l'Office de tourisme, en tant qu'acteur majeur de ce schéma. La subvention attribuée s'élève ainsi à 975 000 € contre 906 200 € en 2020. Les crédits inscrits en gestion directe par l'Agglo au titre du schéma sont également en forte croissance. Ils s'élèvent à 80 200 €, auxquels il convient d'ajouter 125 000 € consacrés au renforcement de la communication et de la notoriété touristique du territoire.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (140 000 €) et de la part additionnelle au département (14 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (7 500 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération à l'EPIC (645 500 €), à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (3 000 €).

Les recettes s'élèvent à 150 000 €. Il s'agit du produit de la taxe de séjour, qui est prévu en baisse à cause de la crise sanitaire.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 590 000 € (contre 631 000 € en 2020).

Avec deux thématiques :

- Emploi / formation200 000 €
- Insertion des publics en difficulté390 000 €

Sur l'emploi – formation, les crédits inscrits portent sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 110 000 € et Rhône Sud : 29 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €),
- l'appui à la définition de la nouvelle stratégie emploi-insertion de l'Agglo et la rédaction du nouveau protocole du PLIE (20 000 €)
- diverses cotisations, subventions et dépenses de gestion (11 000 €).

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- du marché des référents de parcours du PLIE (300 000 €),
- du marché d'intercesseur emploi/entreprise sur l'ensemble du territoire (60 000 €),
- du marché des actions collectives et aides individuelles (20 000 €),
- d'un appui à la réflexion sur les problématiques rencontrées par le public en insertion professionnelle (3 000 €),
- des moyens logiciels (7 000 €).

Dans ce domaine d'activité, la diminution des crédits par rapport au budget 2020 provient de gains réalisés sur le marché des référents de parcours.

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 361 000 €. Il s'agit du financement du PLIE et de ses actions par le Fonds Social Européen (264 000 €), par les départements de l'Isère et du Rhône (77 000 €) et par l'Etat (20 000 €). Elles évoluent à la baisse au même titre que les dépenses.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 384 500 € (contre 387 100 € en 2020).

Avec les thématiques suivantes :

- Planification urbaine 18 700 €
- Participations à des structures extérieures de planification 324 000 €
- Charges de gestion de nos réserves foncières 10 800 €
- Moyens d'exploitation du SIG 21 000 €
- Provision pour étude urbanisme 10 000 €

La planification urbaine comprend les honoraires de l'architecte conseil de l'Isère (17 000 €) et la cotisation aux CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Isère et du Rhône.

Concernant **les structures extérieures de planification**, les crédits portent sur la participation au SCOT des Rives du Rhône (215 000 €) et à son réseau de veille écologique Rives Nature (5 000 €). Le montant comprend également les cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (7 000 €), au Centre d'Echanges et de Ressources Foncières Rhône-Alpes (3 400 €), à la SAFER (3 600 €) et l'adhésion au Parc du Pilat (34 500 €). A cela s'ajoute une dotation de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

Les charges de gestion des réserves foncières portent essentiellement sur le foncier (impôts 6 500 € et frais de gestion 1 000 €), les interventions de maintenance (2 000 €) et les fluides (300 €).

En ce qui concerne **le système d'information géographique (SIG)**, l'essentiel des crédits est affecté à l'adhésion au centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG).

Les recettes s'élèvent à 9 900 €. On y trouve essentiellement les redevances d'occupation du domaine public et une subvention du CAUE.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 513 500 € (contre 544 500 € en 2020).

Avec les thématiques suivantes :

- Politique intercommunale de l'habitat 62 500 €
- Logement des jeunes 45 000 €
- Suivi animation de l'OPAH 114 000 €
- Convention Soliha (amélioration habitat rive droite) 18 000 €
- Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage 274 000 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat portent sur des frais d'annonce et les honoraires de la mission de suivi-animation à engager sur l'OPAH-RU Cœur de Ville (54 000 €). Ils sont en diminution par rapport à l'an dernier car les études cofinancées avec la ville de Vienne sont maintenant terminées. Les dépenses incluent également notre cotisation à l'ADIL (8 500 €).

Concernant le logement des jeunes, la dépense s'inscrit dans le cadre du PLH. Il s'agit d'une subvention versée à l'association RIVHAJ. La baisse des crédits prévus est liée à une prestation engagée en 2020 relative au plan partenarial de gestion de la demande sociale.

Les recettes s'élèvent à 104 000 €. Il s'agit des aides à l'ingénierie de l'ANAH qui financent en partie les missions de suivi-animation des OPAH.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 557 000 € (contre 586 000 € en 2020).

Avec les thématiques suivantes :

- Contrat de ville	305 000 €
- Réussite éducative	107 000 €
- Atelier de santé ville / conseil local de santé mentale.....	3 000 €
- Prévention / sécurité.....	105 000 €
- Relais Oxyjeunes	11 000 €
- Animation du fonds de participation des habitants	3 000 €
- Participation NPRU Vallée de Gère	7 000 €
- Dépenses diverses.....	16 000 €

Concernant le contrat de ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative comprend les honoraires relatifs aux parcours individuels et aux ateliers (105 000 €), ainsi que les frais de formation des acteurs (2 000 €).

En matière de santé, le budget 2021 prévoit les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Plan Local de Santé de Vienne Condrieu Agglomération.

Sur la prévention et la sécurité, nous avons les subventions habituelles aux associations Trait d'Union (21 500 €) et France Victimes 38 APRESS (45 000 €). Depuis 2020, cette dernière bénéficie d'une subvention supplémentaire de 38 000 € pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 000 €).

Les dépenses diverses se composent de la subvention aux collèges (11 000 €), à laquelle s'ajoutent la cotisation au centre de ressources Labo Cité (3 000 €), les visites de chantier des membres de la commission intercommunale d'accessibilité (1 000 €) et les frais de fonctionnement du service (1 000 €).

Dans ce domaine d'activité, la diminution des crédits par rapport au BP 2020 vient pour l'essentiel du diagnostic santé réalisé l'an dernier, qui n'a donc pas été réinscrit.

Les recettes s'élèvent à 283 000 €. Elles portent sur le financement de la réussite éducative par l'Etat et la CAF (174 000 €, y compris le remboursement des suivis de parcours hors QPV par la commune de Chasse-sur-Rhône), le financement par l'Etat du relais Oxyjeunes (13 000 €), de l'équipe projet Contrat de Ville (10 000 €) et du poste de coordonnateur de l'Atelier Santé Ville (30 000 €). Elles incluent également les contributions du CCAS de Vienne, d'Alpes Isère Habitat et du département de l'Isère à la politique de santé (4 000 €), ainsi que la participation des communes au poste d'intervenant social (23 000 €). Enfin, des financements de la Caisse des Dépôts et Consignations sont attendus dans le cadre des programmes ANRU/NPNRU (29 000 €).

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 198 000 € (contre 1 172 400 € en 2020).

Avec les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des structures d'accueil..... 899 550 €
- Dépenses centralisées..... 98 050 €
- Ludothèques..... 200 400 €

Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct de 14 établissements d'accueil de jeunes enfants, dont une micro-crèche à Moidieu-Détourbe depuis 2020, de 3 haltes garderies, de 9 relais d'assistantes maternelles et d'1 lieu d'accueil parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 899 550 €.

Les dépenses centralisées regroupent des honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux (44 000 €), des frais d'étude pour le renouvellement du schéma petite enfance (20 000 €) et diverses fournitures et prestations (34 050 €) incluant désormais les vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la petite enfance.

En ce qui concerne **les ludothèques**, il s'agit de participations auprès de la commune de Pont-Evêque (50 500 €) et de la MJC de Vienne (130 500 €), cette dernière incluant désormais l'exploitation d'un deuxième ludomobile. Il est également prévu une provision pour le futur loyer de la ludothèque de centre-ville à Vienne, qui va être installée en 2021 dans des locaux plus adaptés. Ce loyer sera en partie compensé par la MJC de Vienne qui bénéficiera de la mise à disposition des locaux.

En dehors de cette dépense nouvelle rendue nécessaire par le développement des ludothèques, le budget de la petite enfance apparaît stabilisé grâce aux efforts déployés pour maîtriser les coûts de gestion.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 4 467 400 € en 2021 avec la ventilation suivante :

- Participation des usagers.....955 000 €
- Participation de la CAF (PSU).....3 362 500 €
- Financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse..... 141 500 €
- Recettes diverses.....8 400 €

Les participations de la CAF sont estimées en légère diminution compte tenu d'une fréquentation qui risque d'être encore impactée par la crise sanitaire.

LE SERVICE JEUNESSE

Depuis 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération a été créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Ainsi, les crédits directs de fonctionnement hors personnel dédiés à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 46 000 €, comme en 2020.

Le budget consolidé de ce service commun, incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service, est détaillé dans une annexe en pages 48 et 49 du présent document.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 160 000 € (contre 156 000 € en 2020).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (18 000 €), de la convention avec le SDIS (122 000 €) et de la convention tripartite (20 000 €).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (870 000 €).

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 160 400 € (contre 170 400 € en 2020).

Avec la ventilation suivante :

- Participation au Pôle Métropolitain120 000 €
- Actions en résonance aux évènements culturels métropolitains ... 10 000 €
- Dépenses diverses (dont le Jazz Day).....10 400 €
- Moyens pour le Conseil de développement.....7 000 €
- Moyens des services du PSDT13 000 €

S'agissant de notre participation au Pôle Métropolitain, celle-ci est stable par rapport à 2020. Elle est également à minorer du remboursement en recettes des personnels mis conventionnellement à disposition du pôle (38 000 €).

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie sont de 1 703 800 € (contre 1 704 800 € en 2020).

Avec les thématiques suivantes :

- Interventions directes de l'agglo sur la voirie466 800 €
- Conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- Dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques162 000 €
- Autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.).....42 000 €

Pour **les interventions directes** de l'agglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dits (271 000 €), l'élimination des déchets de voirie (110 000 €), diverses dépenses de gestion (42 500 €) et l'entretien de la Via Rhôna (43 300 €).

Les conventions de gestion avec les communes correspondent à la surveillance de l'état du réseau et aux travaux d'entretien des voies publiques effectués par les communes avec leurs propres moyens humains et matériels au profit de Vienne Condrieu Agglomération. Les travaux portent dans tous les cas sur le rebouchage des nids de poule et, selon les communes, sur le fauchage, l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, la pose des panneaux de signalisation, etc.

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 777 000 € (contre 739 000 € en 2020).

Avec deux volets :

- Les eaux pluviales..... 294 000 €
- Les rivières 483 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est de 241 000 €. A cela s'ajoutent une dotation de 30 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs et la participation de 23 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et St-Romain-en-Gier.

Sur les rivières, nous avons les contributions au syndicat de rivières SIRRA (420 000 €) et au syndicat du Gier Rhodanien (13 000 €), ainsi qu'une provision pour des travaux d'entretien à hauteur de 50 000 €.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (gymnases et terrains de sport)

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 498 100 € (contre 513 600 € en 2020).

Elles concernent **les charges** d'eau, d'électricité, de fuel, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 447 100 €.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard et le remboursement aux collèges du transport des élèves vers les stades et les piscines (51 000 €).

Les recettes s'élèvent à 130 000 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 376 500 € (contre 562 200 € en 2020).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal..... 194 600 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet..... 58 500 €
- Participations et dépenses diverses..... 123 400 €

Les dépenses d'exploitation des deux piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion. Elles sont en forte diminution dans la prévision 2021 car le stade nautique à Saint Romain en Gal va être fermé pour travaux pendant 6 mois.

Les participations concernent essentiellement le remboursement à la piscine de Loire sur Rhône de l'accès des scolaires de la commune de Chasse sur Rhône (16 000 €) et le remboursement aux communes des frais liés à la pratique de la natation des scolaires (102 000 €).

Les recettes des piscines s'élèvent à 130 000 €. Elles sont constituées du produit des entrées (121 000 €), mais aussi des locations (5 000 €) et d'autres produits d'exploitation (4 000 €). Elles sont prévues en forte baisse compte tenu de la fermeture pour travaux du stade nautique évoquée ci-dessus.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement, hors dépenses de personnel, de la gestion des déchets s'élèvent à 7 850 000 € (contre 7 266 000 € en 2020).

Avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères	1 200 000 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères.....	2 719 000 €
- Marchés de collecte en porte à porte emballages et du papier	616 000 €
- Tri des emballages et du papier	200 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire des emballages	220 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du papier	50 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre	130 000 €
- Collecte des marchés forains de Vienne	65 000 €
- Collecte des cartons des professionnels.....	4 000 €
- Gestion des déchèteries	2 100 000 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire	113 000 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie.....	237 000 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique	116 000 €
- Subvention association « STOP aux déchets »	50 000 €
- Dépenses diverses de gestion	30 000 €

L'augmentation significative des dépenses prévues cette année comprend :

- Des augmentations subies liées principalement à la hausse des prix des marchés de tri et d'élimination des encombrants collectés en déchèterie, ainsi qu'à l'augmentation de 5 € HT par tonne de la taxe générale sur les activités polluantes relative à l'incinération ;
- Des actions volontaristes de la communauté d'agglomération en vue de la réduction du volume des déchets : étude sur la tarification incitative, extension des consignes de tri, etc.

Les recettes d'exploitation de la gestion des déchets (hors fiscalité) s'élèvent à 1 447 000 € avec la décomposition suivante :

- Redevances spéciales	417 000 €
- Revente des matériaux	240 000 €
- Participations des éco des organismes.....	790 000 €

La baisse des cours sur la revente des matériaux et dans une moindre mesure la diminution des participations des éco organismes expliquent une perte de recettes estimée à 98 000 € par rapport à 2020.

Le budget global de la gestion des déchets et son financement est explicité dans la présentation annexée pages 46 et 47 du présent rapport.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA BIODIVERSITE

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 268 000 € (contre 268 600 € en 2020).

Avec la ventilation suivante :

- Charte forestière.....16 000 €
- Lutte contre l'ambrosie38 000 €
- Surveillance de la qualité de l'air.....37 000 €
- Plan climat air énergie territorial (PCAET)117 000 €
- Participations et subventions46 000 €
- Charges de gestion courante14 000 €

S'agissant du plan climat air énergie territorial (PCAET), l'enveloppe comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme TEPOS pour la phase 2 (50 000 €), la convention espace info énergie et accompagnement du territoire avec l'AGEDEN et ALTE 69 (60 000 €), le soutien aux projets de « Centrales villageoises » de production d'électricité (1 000 €) et la convention de partenariat avec l'agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE) sur la démarche TEPOS (6 000 €).

La lutte contre l'ambrosie se partage entre la convention avec la Chambre d'agriculture (20 000 €) et des actions sur le terrain (18 000 €).

Les participations et subventions comprennent notamment le versement à la commune de Saint-Romain-en-Gal dans le cadre de la convention pour l'entretien de l'île Barlet (10 000 €) et la subvention au CONIB (25 000 €).

Les recettes s'élèvent à 27 000 €. Elles sont constituées uniquement du solde de la subvention ADEME prévue dans la convention TEPOS, les autres opérations précédemment financées étant désormais terminées.

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 375 200 € (contre 390 900 € en 2020).

Avec la ventilation suivante :

- Maintenance et la gestion des bâtiments administratifs et techniques..... 210 000 €
- Gestion du parc de véhicules..... 150 000 €
- Autres moyens de service divers 15 200 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques.

Les autres moyens sont constitués essentiellement des frais d'annonce des marchés transversaux passés par le service de la commande publique.

Une petite recette est prévue cette année au titre principalement de la participation du département du Rhône aux charges de la MSP de Condrieu.

3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 76 000 € (idem en 2020).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Eté et la course de l'Ecureuil.

LE FINANCEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le financement des fourrières animales est de 72 000 € (contre 78 000 € en 2020) au titre de la convention avec la SPA de Brignais.

Le coût par habitant dans le cadre de la convention avec la SPA est de 0,80 € depuis 2020.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle s'élève à 2 760 000 € (idem en 2020), dont :

- | | |
|---------------|-------------|
| - SDIS Isère | 2 435 000 € |
| - SDMIS Rhône | 325 000 € |

3.3.6 – LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 628 000 € (contre 1 623 300 € en 2020).

On trouve ici :

- | | |
|---|-----------|
| - L'administration générale et les autres dépenses centralisées | 412 000 € |
| - L'assemblée communautaire | 398 000 € |
| - La communication | 395 000 € |
| - L'informatique et le système d'information..... | 423 000 € |

Dans les dépenses d'administration générale on trouve les assurances (227 000 €) et des charges diverses centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impression, etc.). Dans ce domaine, des économies de gestion sont réalisées en 2021.

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que la cotisation patronale afférente) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus). Il est stable par rapport au budget prévu en 2020.

Le budget de la communication se décompose en deux parties :

- la communication institutionnelle (225 000 € en 2021 contre 216 500 € en 2020) qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou événements d'ordre institutionnel,
- la communication liée aux actions dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération (170 000 € en 2021 contre 124 950 € en 2020). La hausse de ce budget est liée pour l'essentiel à la communication qui va être mise en place autour de l'extension des consignes de tri.

Le budget de fonctionnement de l'informatique est de 423 000 € en 2021 (contre 429 850 € en 2020). Il s'agit à la fois des dépenses de maintenance des postes et du réseau, des licences, des copieurs et des dépenses de télécommunications.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

9 – L'eau potable

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	4 480 000 €	• Financement DSP transports urbains	6 735 000 €
• Financement transports scolaires	5 740 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	128 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	16 000 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	3 077 600 €
• Recettes exploitation diverses	64 000 €	• Modes doux de déplacement	110 000 €
• Subventions équilibre du budget principal	1 200 000 €	• Intermodalité des transports	57 000 €
		• Fonctionnement du service	433 400 €
		• Frais financiers	29 000 €
S/Total recettes réelles.....	11 500 000 €	S/Total dépenses réelles.....	10 570 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	70 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 000 000 €
TOTAL RECETTES.....	11 570 000 €	TOTAL DEPENSES.....	11 570 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- la participation de la région issue des conventions passées initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal.

Le budget d'exploitation des transports et déplacements est stabilisé en 2021. La petite évolution des dépenses est essentiellement liée aux actualisations annuelles des compensations (DSP) et des prix (marchés), ainsi qu'au soutien à l'acquisition de vélos électriques.

En recettes, compte tenu des incertitudes engendrées par l'épidémie de coronavirus, le produit de versement mobilité, habituellement dynamique, est estimé prudemment en légère baisse, compensée par un ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal. Pour la participation transports scolaires, c'est l'hypothèse de stabilité qui a été retenue.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	331 200 €	• Charges de gestion à caractère général	255 600 €
• Produits exceptionnels	6 000 €	• Charges exceptionnelles	8 400 €
• Subvention équilibre du budget principal	186 800 €	• Intérêts de la dette	6 000 €
S/Total recettes réelles.....	524 000 €	S/Total dépenses réelles.....	270 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	16 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	270 000 €
		• Op. d'ordre virement	0 €
TOTAL RECETTES.....	540 000 €	TOTAL DEPENSES.....	540 000 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de Saint-Germain à Vienne : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Ariane, site ex-EDF rue Denfert Rochereau, salon de coiffure et restaurant « l'Espace »,
- du site « Clé du Rhône » sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal.

Il est financé par les loyers et les charges facturés aux utilisateurs de ces bâtiments, ainsi que par une subvention d'équilibre du budget principal qui participe au financement de l'amortissement des investissements.

Il s'agit d'un budget globalement stable d'une année sur l'autre.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	932 000 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	831 000 €
• Subvention équilibre budget principal	10 000 €	• Taxes foncières	10 000 €
S/Total recettes réelles.....	942 000 €	S/Total dépenses réelles.....	841 000 €
• Op. d'ordre entrées de stock	831 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	932 000 €
TOTAL RECETTES.....	1 773 000 €	TOTAL DEPENSES.....	1 773 000 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec d'importantes écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2021, ce budget prévoit 831 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain	5 000 €
- Zone de la Noyerée à Luzinay	5 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin	42 000 €
- Zone de l'Abbaye à Pont-Evêque	500 000 €
- Zone de Monplaisir à Pont-Evêque	50 000 €
- Zone du Plateau à Trèves	215 000 €
- Zone du Chalet à Echaldas	14 000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains et une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, qui couvre les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	41 000 €	• Charges de gestion à caractère général	45 700 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	137 800 €	• Intérêts de la dette	22 000 €
S/Total recettes réelles.....	178 800 €	S/Total dépenses réelles.....	67 700 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	44 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	66 000 €
		• Op. d'ordre virement	89 100 €
TOTAL RECETTES.....	222 800 €	TOTAL DEPENSES.....	222 800 €

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

En 2021, l'augmentation de la redevance du fermier permet de financer l'amortissement supplémentaire lié au water jump.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	4 818 000 €	• Charges de gestion à caractère général	2 365 000 €
• Produit redevance assainissement non collectif	79 000 €	• Dépenses de personnel	1 425 000 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	500 000 €	• Autres charges de gestion courante	239 000 €
• Redevance rejets non domestiques	314 000 €	• Intérêts de la dette	472 000 €
• Subventions Agence de l'eau	235 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	90 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	25 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	241 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	300 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	363 000 €		
• Indemnisation suite à sinistre STEP	200 000 €		
S/Total recettes réelles.....	7 075 000 €	S/Total dépenses réelles.....	4 591 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	556 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 624 000 €
		• Op. d'ordre virement	416 000 €
TOTAL RECETTES.....	7 631 000 €	TOTAL DEPENSES.....	7 631 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujéti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération.

Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent par conséquent pas dans le budget assainissement.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

Le budget 2021 de l'assainissement se situe en continuité par rapport à celui de 2020 qui intégrait dans ses charges de personnel l'impact de la prise de la compétence eau potable et de la création de la direction du cycle de l'eau.

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- Les recettes de la redevance d'assainissement collectif sont en augmentation de 33 000 €, ce qui s'explique d'une part par la prise en compte des tarifs de l'assainissement votés pour l'année 2021 et d'autre part par la légère croissance des volumes facturés en assainissement constatée sur le périmètre de l'agglomération.
- Le sinistre survenu sur le méthaniseur en août 2019 avait interrompu la production de bio méthane sur la STEP de Vienne Sud. Suite aux réparations et à la montée en charge du digesteur, l'injection et la vente de biogaz a pu recommencer à compter de juillet 2020. C'est ainsi que les recettes issues de la vente de bio méthane sont estimées à 300 000 € pour 2021 (montant identique à celui prévu en 2019) contre 150 000 € en 2020. Par ailleurs, le dossier d'indemnisation est en cours d'instruction auprès de l'assurance dommage-ouvrage. L'indemnisation attendue s'élève à 200 000 €, elle devrait couvrir à la fois les frais liés aux réparations et à la remise en service du digesteur et une partie des pertes d'exploitation.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau : les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont estimées en légère diminution (- 8 000 €) par rapport aux montants prévus l'année précédente.

Concernant les dépenses de fonctionnement les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général sont en augmentation de 68 500 €. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse prévue des dépenses d'électricité (+ 31 000 €), des produits de traitement (+ 25 000 €) et du transport des boues (+ 10 000 €).
- Les charges de personnel s'établissent en légère diminution (- 16 000 €) suite à la fin de l'affectation d'un agent qui était auparavant affecté à mi-temps à la direction du cycle et à mi-temps à la direction de l'environnement. Cet agent est désormais affecté à plein temps à la direction de l'environnement. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un certain nombre de fonctions (direction, maîtrise d'ouvrage, gestion clientèle, releveurs) font l'objet d'une ventilation comptable entre le budget de l'eau potable et celui de l'assainissement.
- Les charges financières sont en diminution de 58 500 €. Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit par le budget assainissement depuis 2018, celui-ci est sur une trajectoire de désendettement.
- Les dotations aux amortissements sont stables. Elles intègrent en effet l'amortissement des travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne Sud. Concernant ce poste de dépense, il convient de rappeler que la norme comptable s'appliquant au budget assainissement impose d'amortir toutes les dépenses d'investissement.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 367 000 €	• Charges de gestion à caractère général	854 000 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	180 000 €	• Dépenses de personnel	928 000 €
• Autres taxes et redevances	80 000 €	• Autres charges de gestion courante	512 000 €
• Facturation travaux en régie	50 000 €	• Intérêts de la dette	255 000 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	243 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	23 000 €
• Remboursements de frais et revenus des immeubles	16 000 €	• Atténuation de produits	707 000 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	464 000 €	• Reversement redevance assainissement	2 900 000 €
• Redevance assainissement collectif	2 900 000 €		
S/Total recettes réelles.....	8 300 000 €	S/Total dépenses réelles.....	6 179 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	169 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 090 000 €
		• Op. d'ordre virement	1 200 000 €
TOTAL RECETTES.....	8 469 000 €	TOTAL DEPENSES.....	8 469 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Le budget 2021 se situe dans la continuité du budget eau potable 2020 qui était le résultat de la fusion des budgets eau potable des collectivités compétentes sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération avant le 1er janvier 2020.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE (suite)

Il convient de rappeler également que ce budget ne concerne pas les communes pour lesquelles les syndicats suivants exercent directement la compétence eau potable :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echalas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut
- Syndicat de Chonas Saint-Prim Saint-Clair : Chonas-l'Amballan
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier : Septème et Luzinay
- Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes : Reventin-Vaugris et Chonas-l'Amballan

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des ventes d'eau aux abonnés : ces dernières sont en légère diminution par rapport au budget 2020 (- 39 000 €). Cette estimation est basée sur les sommes effectivement encaissées en 2020 et sur une approche prudentielle. Il convient de rappeler que conformément aux orientations prises, aucune modification tarifaire n'est prévue pour l'année 2021.
- Les recettes issues de conventions de vente d'eau à d'autres collectivités restent stables par rapport à 2020. Il s'agit principalement des recettes issues des conventions de vente d'eau conclues entre la ville de Vienne et le SIE de Saint Romain-Sainte Colombe, la commune de Jardin, la commune des Côtes-d'Arey et le SIE de l'Amballan ; ainsi qu'entre la commune d'Ampuis et les communes de Condrieu, Tupin-et-Semons et Saint-Cyr-sur-le-Rhône. Dans le cadre du transfert, ces conventions ont été maintenues et transférées à Vienne Condrieu Agglomération.
- Les recettes issues des travaux réalisés par le service des eaux sur la Ville de Vienne (frais de branchement, extension de réseaux) sont stables par rapport à 2020.
- Les redevances pour le prélèvement sur les ventes d'eau restent stables également.
- Les prélèvements faits pour le compte de l'Agence de l'eau : il s'agit des prélèvements des redevances pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte faits par la régie des eaux de Vienne pour le compte de l'Agence de l'eau et reversées ensuite à cette dernière. Il s'agit donc d'une opération budgétairement neutre.
- La redevance assainissement : 2 900 000 €. Cette recette concerne la perception de la redevance assainissement sur le périmètre de la commune de Vienne gérée en régie. Elle ne figurait pas dans le budget 2020 et a été rajoutée lors du vote du BS 2020. En effet, afin de simplifier et d'améliorer le recouvrement des redevances eau potable et assainissement sur la Ville de Vienne, il a été décidé que le budget annexe de l'eau potable percevrait les redevances d'assainissement et les reverserait ensuite au budget annexe de l'assainissement.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les dépenses de fonctionnement général : ces dernières augmentent de 25 000 € par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par l'évolution des dépenses d'électricité (+ 10 000 €) et des produits de traitement (+ 5 000 €).
- Les dépenses de personnel sont stabilisées (+ 2 000 € par rapport à 2020).
- Les frais financiers sont en baisse de 22 000 € par rapport à 2020, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis la reprise les emprunts souscrits par les collectivités précédemment compétentes.
- Les reversements à l'Agence de l'eau au titre des reversements des redevances pollution et modernisation sont estimés au même niveau qu'en 2020. A ceux-ci vient s'ajouter la redevance versée au même organisme. au titre des prélèvements d'eau pour 200 000 €, qui figure dans les dépenses de fonctionnement général.
- Le reversement de la redevance assainissement au budget annexe de l'assainissement comme expliqué plus haut.
- Les autres charges de gestion courante regroupent essentiellement les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône (170 000 €), les conventions de mutualisation avec la ville de Vienne (71 000 €), ainsi que les estimations relatives aux admissions en non-valeur (70 000 €) et aux dégrèvements (200 000 €).

10 -

L'INVESTISSEMENT

10.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS

Budgets	Montants
Budget principal	18 358 000 €
Transports et déplacements	1 295 000 €
Immobilier d'entreprises	902 000 €
Zones économiques	831 000 €
Base de loisirs de Condrieu	90 000 €
Assainissement	2 535 000 €
Eau potable	1 532 000 €
Parc de stationnement Saint-Germain	2 835 000 €
TOTAL dépenses investissement	28 378 000 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants
▪ L'économie et le tourisme	7 306 000 €
▪ L'aménagement et la rénovation urbaine	560 000 €
▪ Les transports et déplacements	1 295 000 €
▪ L'environnement et la gestion des déchets.....	1 664 000 €
▪ La voirie communautaire.....	5 598 000 €
▪ L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières.....	4 828 000 €
▪ Les équipements sportifs et les piscines.....	5 418 000 €
▪ La petite enfance et la téléalarme.....	270 000 €
▪ La politique de l'habitat.....	543 000 €
▪ La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.....	896 000 €
TOTAL dépenses investissement	28 378 000 €

10.2 – L'INVESTISSEMENT – LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2021

Le budget d'investissement évolue significativement en 2021, avec un montant total en hausse de plus de 6 M€ par rapport au budget précédent. Il reflète ainsi la mise en œuvre soutenue des orientations du projet d'agglomération, avec l'arrivée à maturité de plusieurs opérations déjà engagées. Il s'inscrit également dans une volonté d'accompagner la relance de l'économie.

Dans la continuité de l'action de Vienne Condrieu Agglomération, l'ensemble des domaines d'activités reste servi. On relève néanmoins les points forts suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : il ressort du budget 2021 un effort marqué sur le site de l'espace Saint Germain avec les crédits nécessaires au démarrage des travaux du parking en ouvrage qui sera doté de panneaux photovoltaïques et, au titre du budget immobilier d'entreprises, la rénovation extérieure des bâtiments rue Denfert Rochereau et la réalisation du projet d'hôtel d'entreprises dans le bâtiment Ellipse. Dans ce même budget, il convient de noter également la poursuite de la réhabilitation du site logistique embranché de St-Romain en Gal. En ce qui concerne les zones d'activités économiques, l'essentiel des crédits 2021 est fléché sur des acquisitions de terrains et la zone du Plateau à Trèves. Les points forts dans le secteur du tourisme portent sur la fin de l'opération « maison du festival de Jazz », la montée en puissance du schéma touristique, les études de maîtrise d'œuvre sur l'extension de la halte fluviale et le lancement d'une nouvelle DSP répondant à la volonté de développer la base de loisirs de Condrieu.
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget 2021 maintient un effort soutenu dans les différentes enveloppes, avec en outre des crédits supplémentaires pour la réhabilitation des ouvrages d'art et l'aménagement des points noirs identifiés dans les circuits de collecte des déchets.
- **Dans le domaine des transports** : l'essentiel des investissements est orienté en 2021 sur le renouvellement et le verdissement du matériel roulant, avec en particulier l'acquisition de deux nouveaux bus alimentés au gaz naturel véhicules. Il est par ailleurs proposé d'inscrire les crédits nécessaires pour terminer la révision du PDU qui va devenir le plan de mobilité (PDM).
- **Sur les réseaux d'assainissement** : l'année 2021 sera marquée par d'importants crédits consacrés au raccordement de la commune d'Eyzin-Pinet à la STEP de Vienne Sud, ainsi qu'aux travaux de renforcement du collecteur de Reventin-Vaugris en lien avec le raccordement des Côtes d'Arey qui se termine prochainement. A noter également la réhabilitation du collecteur de la zone d'activités du barrage et plusieurs opérations d'extension, de réhabilitation et de mise en séparatif notamment à Estrablin, Sainte-Colombe, Vienne, Condrieu ou encore Ampuis.
- **Sur les équipements relatifs à l'eau potable** : les crédits prévus pour 2021 s'inscrivent dans la continuité des investissements engagés par les communes et les syndicats avant la prise de compétence par l'Agglo le 1^{er} janvier 2020, ou prévus dans leurs programmes de travaux et schémas directeurs.
- **Sur la gestion des déchets** : l'effort sur le déploiement des conteneurs enterrés est encore accru en 2021, tandis que les programmes annuels sont maintenus. Les crédits consacrés au quai de transfert de St-Alban sont réajustés au regard de la nouvelle programmation de travaux.
- **Sur les équipements sportifs** : l'élément marquant de l'année 2021 est l'inscription de la première partie des crédits nécessaires à la réalisation du nouveau bassin et à la réhabilitation du stade nautique à Saint Romain en Gal. Cet investissement important ne met pas en cause les programmes annuels de maintien à niveau des gymnases, piscines et terrains de sport, ni l'installation de nouveaux équipements : brise-vue et écran géant au gymnase de l'Isle, remplacement du praticable et de l'affichage digital à la halle sportive, terrains de beach-volley à Saint Romain en Gal, etc.
- **Sur la maintenance du patrimoine et l'administration générale** : après le réaménagement d'Antarès en 2020, le budget dédié au maintien à niveau du patrimoine retrouver son niveau d'investissement courant en 2021. L'équipement informatique, matériel et logiciel, fait l'objet d'un effort particulier, notamment pour améliorer les capacités de télétravail, mettre en œuvre la dématérialisation de l'urbanisme et renforcer les systèmes réseaux. Des crédits sont également dédiés à la refonte du site internet.

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme..... 7 306 000 €
(contre 3 535 000 € en 2020)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques..... 831 000 €
- Les travaux et aménagements sur zones existantes..... 10 000 €
- Le pôle tertiaire Saint-Germain..... 95 000 €
- L'immobilier d'entreprises..... 902 000 €
- Le soutien au commerce et à l'agriculture..... 82 000 €
- La mise en œuvre du schéma touristique (scénographie des haltes contemplatives, scénographie patrimoniale bd F. Point, participation au renouvellement des panneaux autoroutiers, signalétique touristique, site de Maison Blanche, aires de camping-cars, belvédères) : 470 000 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme..... 30 000 €
- L'extension de la halte fluviale..... 231 000 €
- La maison du jazz..... 1 700 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne..... 30 000 €
- La base de loisirs de Condrieu..... 90 000 €
- Le parking de l'espace Saint-Germain..... 2 835 000 €

L'aménagement et la rénovation urbaine..... 560 000 €
(contre 790 000 € en 2020)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- L'aménagement de Vienne Sévenne (conventions Epora) 155 000 €
- Le programme de rénovation urbaine Vallée de la Gère (NPNRU)..... 100 000 €
- Les réserves foncières 50 000 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes) 255 000 €

Les transports 1 295 000 €
(contre 1 269 000 € en 2020)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et le maintien à niveau du réseau..... 924 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité..... 150 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux..... 98 000 €
- La révision du PDU..... 70 000 €
- Les aménagements complémentaires sur la plateforme de mobilité 50 000 €
- Les moyens informatiques du service..... 3 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'environnement et la gestion des déchets 1 664 000 €
(contre 1 935 000 € en 2020)

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau des matériels de collecte..... 165 000 €
- Le renouvellement des bacs..... 142 000 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire..... 140 000 €
- Le renouvellement des composteurs..... 50 000 €
- Le réaménagement et la modernisation des déchèteries..... 179 000 €
- Les grosses réparations sur déchèteries..... 50 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés..... 644 000 €
- Les travaux de réaménagement du quai de transfert de Saint-Alban..... 241 000 €
- Les équipements techniques TEPOS..... 3 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial..... 50 000 €

La voirie communautaire et les infrastructures 5 598 000 €
(contre 5 454 000 € en 2020)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie..... 2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres..... 1 750 000 €
- Les réfections de voiries dans les zones économiques..... 300 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDU..... 300 000 €
- L'aménagement de pistes cyclables..... 118 000 €
- La réhabilitation des ouvrages d'art communautaires..... 600 000 €
- Les interventions diverses (dont parking collège de l'Isle) 100 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques et espaces extérieurs..... 50 000 €
- L'aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets..... 50 000 €
- L'étude de réhabilitation du mur de berge du site Maison Blanche..... 30 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières 4 828 000 €
(contre 5 737 000 € en 2020)

Les crédits proposés pour 2021 se décomposent comme suit :

- Sur le budget annexe assainissement, travaux de modernisation, de création et d'extension des réseaux + maintien à niveau des stations d'épuration 2 535 000 €
- Sur le budget annexe eau potable, travaux de résorption des fuites sur les réseaux + maintien à niveau des stations de production..... 1 532 000 €
- Sur le budget principal, travaux et contribution réseaux eaux pluviales, travaux d'accompagnement des mises en séparatif et de résorption des risques de saturation et de débordement + contribution au budget annexe de l'assainissement + participations auprès du SYSEG 591 000 €
- Sur le budget principal, travaux eaux de ruissellement et rivières, travaux de protection du territoire contre les risques d'inondation + participation au SYGR 170 000 €

Les équipements sportifs 5 418 000 €
(contre 1 089 000 € en 2020)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases..... 300 000 €
- L'équipement et les travaux annuels pour les terrains de sports..... 49 000 €
- Le maintien à niveau du stand de tir de Reventin-Vaugris et du boulodrome de Vienne..... 42 000 €
- Le maintien à niveau des équipements nautiques..... 27 000 €
- Le nouveau bassin et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal..... 5 000 000 €

La petite enfance et la téléalarme 270 000 €
(contre 618 000 € en 2020)

L'année 2021 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux d'aménagements et de maintien à niveau des EAJE existants..... 150 000 €
- Le renouvellement des matériels de téléalarme..... 120 000 €

10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'habitat **543 000 €**
(contre 346 000 € en 2020)

Les PLH des deux anciennes intercommunalités continuent à s'appliquer en 2021. Les crédits sont prévus en fonction du degré de maturité des programmes initiés dans les communes et par les bailleurs, en tenant compte d'un éventuel effet report de 2020 sur 2021. Ils portent sur :

- Les constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU) 143 000 €
- Les opérations de réhabilitation (aides aux bailleurs sociaux) 134 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH..... 100 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre du NPNRU Vallée de la Gère..... 52 000 €
- L'aide en faveur du parc public en soutien au PLH..... 42 000 €
- La suite de l'étude sur le futur PLH de l'Agglo..... 32 000 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage..... 40 000 €

La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale..... **896 000 €**
(contre 1 550 000 € en 2020)

Il s'agit des opérations suivantes :

- Le maintien à niveau des bâtiments administratifs..... 85 000 €
- Le maintien à niveau des bâtiments, des installations et des équipements techniques 34 000 €
- Les études et diagnostics sur la maintenance du patrimoine..... 20 000 €
- Le maintien à niveau de l'aérodrome de Reventin-Vaugris et des sentiers..... 8 000 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération..... 400 000 €
- La dématérialisation de l'urbanisme..... 100 000 €
- L'informatique des écoles..... 154 000 €
- Le maintien à niveau des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire)..... 65 000 €
- La signalétique des équipements communautaires..... 30 000 €

10.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En K€	Budget principal	Transp.	Assaint	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Eau potable	Parc station St Germain	TOTAL
Subventions, participations	2 619	200	298	340	/	/	/	/	3 457
Cessions	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Récupération de la TVA	2 352	188	/	/	/	/	/	/	2 540
Autofinancement net	2 138	727	1 214	206	/	45	1 532	/	5 862
Avances du budget ppal aux budgets annexes					831			2 835	3 666
Solde avances sur le budget ppal	- 2 734								- 2 734
Emprunt	13 983	180	1 023	356	/	45	/	/	15 587
TOTAL	18 358	1 295	2 535	902	831	90	1 532	2 835	28 378

Commentaires :

- Le financement de l'investissement conserve en 2021 une structure bien équilibrée, même si le programme d'équipement ambitieux présenté ci-dessus nécessite une prévision d'emprunt plus élevée que l'an dernier.
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets s'élève ainsi à 15 587 000 €, contre 10 737 000 € au BP 2020, soit 55% du financement des investissements. Dans le budget principal, le recours à l'emprunt atteint 13 983 000 €, au lieu de 7 649 000 € au BP 2020. Il s'agit toutefois d'une hausse circonstancielle liée à trois opérations spécifiques arrivant à maturité : le stade nautique, le parking en ouvrage et la maison du festival.
- Il convient également de préciser que la totalité des emprunts inscrits n'est pas effectivement réalisée. Ainsi l'Agglo a toujours remboursé plus de capital qu'elle n'en a emprunté, comme le montre encore pour 2020 le tableau page suivante. Sa dette a donc régulièrement diminué à périmètre de compétences constant, ce qui permet d'envisager temporairement un surplus d'emprunt.
- L'autofinancement de l'investissement (épargne nette + produit des cessions + récupération de la TVA) représente 29,8% du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 24,8% du financement sur le seul budget principal.

11 - LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immo. entrep.	Assainisst	Base de loisirs	Eau potable	TOTAL
Encours de la dette au 1/1/2020	35 814 288 €	1 968 337 €	555 361 €	17 710 396 €	605 294 €	6 819 776 €	63 473 453 €
Encours de la dette au 1/1/2021	36 042 451 €	1 783 794 €	381 667 €	16 376 321 €	543 253 €	6 250 164 €	61 377 651 €
Encours à taux fixe 2021	26 137 737 €	1 198 794 €	0 €	8 501 732 €	543 253 €	5 674 966 €	42 056 483 €
Encours à taux variable 2021	9 904 715 €	585 000 €	381 667 €	7 874 588 €	0 €	627 758 €	19 304 069 €
Annuité 2020	4 399 000 €	209 133 €	183 691 €	1 735 550 €	85 309 €	825 840 €	7 438 524 €
Annuité 2021 (prévisionnelle)	4 890 000 €	233 000 €	54 000 €	1 656 000 €	88 500 €	827 000 €	7 748 500 €
Taux d'intérêt moyen 2021	1,59%	1,26%	1,12%	2,47%	4,05%	3,78%	
Durée de remboursement (encours / épargne brute)	5 ans et 8 mois	1 an et 11 mois	1 an et 6 mois	6 ans et 7 mois	4 ans et 11 mois	2 ans et 11 mois	

Commentaires :

- L'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 61,38 M€ au 1^{er} janvier 2021, contre 63,47 M€ au 1^{er} janvier 2020. En 2020, Vienne Condrieu Agglomération se sera donc désendettée à hauteur de plus de 2,1 M€ en remboursant plus de capital sur sa dette existante qu'elle n'aura contracté d'emprunts nouveaux.
- L'annuité prévisionnelle sera toutefois en hausse en 2021 compte tenu des prêts qu'il est prévu de contracter au cours du prochain exercice.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe (68 % du total) et les emprunts à taux variable (32 % du total).
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,12 % à 4,05 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 5 ans et 8 mois pour la dette du budget principal (en légère baisse), et oscille entre 1 an et 6 mois pour le budget immobilier d'entreprises et 6 ans et 7 mois pour le budget assainissement.
Cette durée reste donc bien en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2021.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS AU BUDGET PRIMITIF 2021

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....		11 260 260 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....		11 260 260 €
1. Dépenses d'exploitation du service gestion des déchets.....		7 850 000 €	1. Recettes d'exploitation du service.....		1 447 000 €
Marché de prestation collecte des OM	1 200 000 €		Redevance spéciale et tickets de déchèteries	417 000 €	
Transfert des OM	249 000 €				
Traitement des OM	2 470 000 €				
Collecte en régie : véhicules et autres dépenses	237 000 €				
Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	200 000 €		Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	240 000 €	
Points d'apport volontaire verre	130 000 €		Participation des éco organismes	790 000 €	
Points d'apport volontaire emballages	220 000 €				
Points d'apport volontaire papiers	50 000 €				
Tri emballages et papiers	616 000 €				
Déchèteries	2 100 000 €				
Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	65 000 €				
Conditionnement et tri cartons des professionnels	4 000 €				
CET post exploitation	116 000 €				
Entretien des bacs et PAV enterrés	113 000 €				
Prévention déchets	50 000 €				
Locaux St Alban et autres dépenses	30 000 €				
2. Dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....		71 400 €	2. Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....		9 813 000 €
La communication sur le tri et la prévention des déchets	59 300 €				
La gestion des véhicules légers de service	12 100 €				
3. Dépenses relatives aux ressources humaines.....		2 093 000 €			
4. Dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.....		375 359 €			
5. Intérêts de la dette.....		16 386 €			
6. Dotation aux amortissements.....		608 443 €	3. Reprise sur subvention.....		260 €
7. Virement à la section d'investissement.....		245 672 €			

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe) (suite)

LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS AU BUDGET PRIMITIF 2021				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....		1 737 260 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	
1. Opérations d'investissement sur le service de collecte.....		1 382 000 €	1. Produit du FC-TVA.....	
40	Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	165 000 €		
38	Progr annuel - acquisition et renouv. de bacs déchets	142 000 €		
39	Progr annuel - aménagement points apports volontaires	140 000 €		
37	Progr annuel - acquisition et renouv. composteurs	50 000 €		
121	Déploiement de conteneurs enterrés	644 000 €		
181	Site quai de transfert St Alban	241 000 €		
182	CET post exploitation	0 €		
2. Investissements concernant les déchèteries.....		229 000 €	2. Virement de la section de fonctionnement.....	
41	Progr annuel grosses réparations et équip. déchèteries	50 000 €		
123	Opération de réaménagement et modernisation	179 000 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....		126 000 €	3. Emprunt	
4. Reprise sur subvention.....		260 €	4. Dotation aux amortissements.....	
				264 268 €
				245 672 €
				618 877 €
				608 443 €

En 2021, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 11 260 260 € en fonctionnement
- 1 737 260 € en investissement

Le financement de la gestion des déchets est assuré par ses ressources propres et ne nécessite pas de participation du budget général.

L'investissement est financé par l'autofinancement (fonds de compensation de la TVA, amortissement et virement) pour un montant de 1 118 383 € et une inscription d'emprunt à hauteur de 618 877 €.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme indiqué en page 19, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019 et approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération.

Les dépenses prévues pour 2021 se présentent comme suit :

Personnel permanent (masse salariale)	228 000 €
Personnel vacataire	12 000 €
Budget activités	46 000 €
Communication	5 000 €
Hébergement + maintenance logiciel	2 100 €
Téléphone fixe MSP	600 €
Téléphones mobiles (y compris PIA Ampuis)	300 €
Accès internet MSP	200 €
Photocopieurs MSP	600 €
Locaux MSP : fluides	3 350 €
Locaux MSP : maintenance	5 500 €
Véhicule : carburant	500 €
Véhicule : entretien	1 000 €
Véhicule : garage	600 €
Mise en réserve	7 150 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	312 900 €
Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Locaux MSP : entretien	6 300 €
Véhicule : assurance	500 €
Véhicule : amortissement	1 800 €
Assurance du personnel	3 900 €
Formation	1 360 €
Frais de déplacement	400 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 200 €
Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux	1 200 €
Politique sociale : chèques déjeuner	1 550 €
Politique sociale : subvention amicale personnel	580 €
Médecine du travail	550 €
Annonces et insertions	240 €
Réceptions et cadeaux	120 €
Sous-total dépenses ventilées	21 900 €
Total dépenses	334 800 €

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE (suite)

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur un effectif de 8 personnes représentant 6,2 équivalents temps plein, ainsi que sur des postes de vacataires.
- Le budget activités est constitué des moyens dédiés aux Anim'jeunes, comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, etc. (40 000 €), les frais de transport (4 500 €) et les moyens généraux (1 500 €).
- Les autres dépenses directes portent sur la communication et les moyens matériels de fonctionnement du service.

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT.

Au total, les dépenses prévisionnelles sont en légère croissance par rapport à celles de 2020 (+ 2 850 €).

Les recettes prévues pour 2021 se présentent comme suit :

Participations familles	12 000 €
Subventions CAF	93 000 €
Sous-total recettes directes jeunesse	105 000 €
Indemnités journalières	3 200 €
Assurance du personnel	1 000 €
Sous-total recettes ventilées	4 200 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600 €
Total recettes	334 800 €

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF au titre de la PSU, du contrat enfance et du dispositif fonds publics et territoire, ainsi que les participations des familles aux activités. Il est prévu en 2021 une diminution de la participation des familles en lien avec la crise sanitaire, mais une augmentation de la participation de la CAF au regard des montants perçus en 2020.

Quant aux recettes dont une proportion seulement est affectée au service commun, appelées recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel.

Enfin, la dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes, il ne varie donc pas dans le temps.

Au total, les recettes prévisionnelles sont en hausse de 10 000 € par rapport à celles de 2020.

Dans ces conditions, il ressort du budget jeunesse un surplus de recettes de 7 150 € qui est équilibré par une mise en réserve inscrite en dépenses. Son affectation sera déterminée par les communes en fonction des besoins du service commun.